

• (3.00 p.m.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT EN DESSOUS DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre reprend le débat, ajourné le vendredi 7 mai, sur la motion de l'honorable M. Lang: Que le bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, lors du débat sur ce bill l'autre soir j'expliquais à l'honorable représentant de Saskatoon-Humboldt (M. Lang), ministre chargé de la Commission du blé, que le gouvernement ne pouvait, entre autres raisons, affecter ou exiger un pourcentage du revenu net en vertu du projet de loi de stabilisation à cause des recettes peu élevées des cultivateurs dans l'industrie céréalière. Il ne serait pas pratique de le faire.

J'aimerais dire au ministre qu'en ce qui concerne la menace de suspension des 100 millions de dollars de paiements transitoires attendus par les céréaliers afin de leur faire avaler le bill C-244, projet universellement impopulaire, il s'agit en fait d'un paiement représentant des fonds qui appartiennent de droit maintenant aux cultivateurs, y compris notamment ce qu'ils devraient recevoir cette année aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé. Ces 100 millions sont un arriéré. La somme a été fixée de façon arbitraire, selon le ministre chargé de la Commission du blé, mais elle correspond aux paiements que les cultivateurs recevaient normalement aux termes d'un accord que l'adoption du présent bill va dénoncer. Si ce dernier est rejeté, la loi sur les réserves provisoires de blé demeurera en vigueur et les paiements effectués en application de cette loi devraient avoir lieu au 31 juillet de cette année. On suborne les cultivateurs en les menaçant de suspendre des paiements qui leur sont dus de plein droit. On les suborne pour leur faire avaler un plan à long terme que tous les céréaliers et les associations de producteurs du pays considèrent comme désastreux compte tenu de ses résultats à long terme.

Ceci n'est pas une prime de 100 millions de dollars. Il s'agit d'un arriéré qui reste dû aux cultivateurs des Prairies. Le gouvernement a tort de chercher à obtenir l'adoption d'un programme à long terme qui est impopulaire en laissant entendre qu'il n'y aura pas de versements tant que le projet de loi n'aura pas été approuvé. Loi de stabilisation ou pas, le gouvernement est strictement tenu d'effectuer ces versements. Si au cours de ces deux dernières années, où les prix mondiaux ont atteint un niveau terriblement bas, le système du double prix, que les cultivateurs réclament depuis longtemps, avait été en vigueur, il aurait représenté pour eux une arme efficace contre des coûts inflationnistes en même temps qu'un plan de stabilisation raisonnable dans des périodes marquées par de grandes fluctuations. Comme l'ont fait remarquer les représentants des producteurs de grains,

pourquoi les consommateurs canadiens auraient-ils le droit de manger du pain bon marché? Si au Canada, le prix du blé était au niveau des prix de tous les autres produits, le prix du boisseau serait supérieur d'au moins un dollar à son prix actuel. Vu que notre consommation annuelle représente entre 50 et 60 millions de boisseaux, ce serait une somme de 50 ou de 60 millions de dollars que les consommateurs, et non les contribuables, canadiens paieraient pour ce blé.

Nous pourrions dire que les choses devraient en être ainsi. Pourquoi le consommateur canadien obtiendrait-il du blé à bon marché? Si le gouvernement prétend qu'il devrait fournir du blé, de la farine ou du pain à bon marché aux consommateurs canadiens, alors il a l'obligation de verser cet argent aux céréaliculteurs canadiens et il n'a pas le droit de le retenir en usant de menaces ou d'autres moyens. J'ai reçu à mon bureau ce matin un communiqué ou plutôt une déclaration d'intention au sujet du bill sur la stabilisation. Il s'agit d'une publication de la Fédération canadienne de l'agriculture. J'aimerais en citer un, deux ou trois extraits qui se rapportent à ce sujet, on y a aussi inséré l'opinion des cultivateurs et des groupements agricoles au sujet de ce bill. Je cite:

C'est clairement et indiscutablement au gouvernement fédéral qu'il appartient de veiller à ce que les versements spéciaux soient effectués sans délai, et de susciter les occasions propices à l'étude, à la modification et à l'amélioration des propositions à long terme que le bill renferme.

Je voudrais citer un autre passage du mémoire:

Il faut se rendre compte que ce bill est manifestement destiné à fixer des limites précises à l'obligation qu'a le gouvernement fédéral de soutenir les revenus dans les Prairies, même dans le cas d'une insuffisance chronique de ces revenus.

Il s'agit aussi d'une politique dont l'un des grands objectifs consiste à protéger l'économie des Prairies et celle du pays, c'est-à-dire les hommes d'affaires et les fournisseurs des agriculteurs, contre les répercussions de fluctuations brusques des revenus. On commettrait une grave erreur en la considérant autrement.

Dans une des recommandations à la fin du mémoire, la Fédération disait ceci:

Il est tout simplement inacceptable que nous soyons le seul, ou virtuellement le seul pays producteur de blé qui se fie aux prix mondiaux pour fixer les prix que nos consommateurs devraient normalement payer. Il est atterrant de constater qu'au cours de toute la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale, il n'y ait eu à proprement parler aucune augmentation du prix du grain et, par conséquent, aucune augmentation du prix que les cultivateurs reçoivent pour la farine et les produits céréaliers. Il faut redresser cette situation en augmentant considérablement le prix que le cultivateur reçoit pour le grain destiné au consommateur canadien qui, d'ailleurs, ne subirait qu'un très léger contrecoup. Ce sont le transport, la transformation et la distribution des céréales qui constituent la plus grande partie du prix à la consommation.

Selon moi, le prix que reçoit le cultivateur pour son blé est nettement disproportionné à celui que le consommateur paie pour tout autre produit. Si les cultivateurs n'avaient pas produit les céréales des Prairies de la façon la plus rationnelle, la plupart auraient déjà fait faillite. En voyant à quel point les frais des cultivateurs ont augmenté, on se demande comment ils ont pu tenir jusqu'ici. Nous avons vu des collectivités agricoles entièrement transformées du fait des pressions économiques exercées sur elles par la baisse des prix des céréales.

Je voudrais demander au ministre quel groupement agricole a préconisé les modifications que comporte le bill sur la stabilisation. Ce n'est certainement pas la Fédération